




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130429-26598-DE-1-1_0
Date de signature : 30/04/13
Date de réception : mardi 30 avril 2013
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.202**

Séance publique du

29 avril 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIEES AU HANDICAP  
ANNEE 2013 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET LE  
CLUB HANDISPORT AIXOIS**

Le 29/04/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/04/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEvesa, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Sophie JOISSAINS, Mme Arlette OLLIVIER

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard GERACI donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Mission Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 29/04/13

MFC/8478

-----

**RAPPORTEUR** : M. Gérard GERACI

-

**Nomenclature** : 7.5 Subventions

**Politique Publique** : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIEES AU HANDICAP ANNEE 2013 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET LE CLUB HANDISPORT AIXOIS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du soutien apporté par les différentes associations et clubs aux personnes en situation de handicap, la Ville d'Aix-en-Provence apporte sa contribution sous forme de subventions de fonctionnement ou de subventions exceptionnelles.

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année.

Afin de maintenir ces activités, je vous propose d'octroyer à chaque association ou club listé les subventions énoncées dans le tableau joint en annexe.

Concernant le Club Handisport Aixois la subvention versée au titre du soutien apporté aux personnes en situation de handicap est identique à celle versée en 2012.

Parallèlement cette association a déjà perçu une subvention à hauteur de 46 220 € au titre de son activité sportive.

C'est pourquoi il vous est soumis aujourd'hui l'avenant n°1 à la convention d'objectifs présentée lors de notre précédent Conseil Municipal.

Je vous demande en conséquence, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement et exceptionnelles pour l'année 2013, telles que présentées dans le tableau ci-après,

- **DIRE** que les dépenses correspondantes suivantes seront imputées au budget 2013 de la Ville sur les lignes budgétaires qui présentent les disponibilités suffisantes :

- **ligne budgétaire: 92521 6574 1777 (subventions de fonctionnement) : 8 780,00 € (Huit mille sept cents quatre-vingt euros)**
- **ligne budgétaire : 92521 6748 1777 (subventions exceptionnelles) : 1 000,00 € (mille euros)**
- **APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention d'objectifs
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à la politique en faveur des handicapés à signer ce document

**2013.202 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIEES AU  
HANDICAP ANNEE 2013 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE  
LA VILLE ET LE CLUB HANDISPORT AIXOIS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 47</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/04/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES ADULTES  
 ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2013**

Ligne budgétaire : 92521 6574 1777

**Disponibilité**

**92 800,00 €**

N° Tiers	Noms Associations	2011	2012	Proposition 2013	Convention	OBJET
9235	AFM – Association française contre les Myopathies	800,00 €	800,00 €	800,00 €	Néant	Promouvoir la recherche médicale sur les dystrophies musculaires ou myopathies
31789	Union provençale des aveugles – Les Cannes Blanches	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Néant	Aide et entraide sous toutes les formes aux victimes de la cécité jeunes ou âgées.
10385	Club Handisport Aixois	1 980,00 €	1 980,00 €	1 980,00 €	Néant	Développer et favoriser les APS, la compétition et les loisirs pour les personnes handicapées physiques et sensorielles.
26593	Aix Handisport	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	Néant	offrir aux personnes handicapées la possibilité de pratiquer des sports de plein air
66595	Handy Flying	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Néant	Proposer aux personnes handicapées un baptême de l'air et former des pilotes handicapés des membres inférieurs.
48971	Fédération Nationale des Laryngectomisés	460,00 €		300,00 €	Néant	Entraide des anciens et des nouveaux opérés laryngectomisés (ablation du larynx).
42127	C.R.E.E.D.A.T. / C.I.C.A.T	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Néant	Etude et défense des intérêts généraux des personnes handicapées. Informer et renseigner les personnes handicapées et leurs familles.
	<b>TOTAL</b>	<b>8 940,00 €</b>	<b>8 480,00 €</b>	<b>8 780,00 €</b>		

Ligne Handicap Adultes subventions exceptionnelles

92521 6748 1777

**Disponibilité :**

**1 300,00 €**

N° Tiers	Noms Associations			Proposition 2013	Convention	OBJET
11425	UNION SPORTIVE DE PUYRICARD			1 000,00 €	Néant	Organisation d'un tournoi de football le 1 <sup>er</sup> mois avec des jeunes en situation de handicap
	<b>TOTAL</b>			<b>1 000,00 €</b>		

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION ANNUELLE  
D'OBJECTIFS**  
entre  
**LA COMMUNE d'AIX EN PROVENCE**  
et  
**L'ASSOCIATION « CLUB HANDISPORT AIXOIS »**  
  
ANNEE 2013

Il est établi une convention d'objectifs entre :

**La Commune d'Aix-en-Provence**

ci-après désignée « la Ville », représentée par :

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire en exercice, ou par délégation Le Conseiller Municipal délégué à la politique en faveur des handicapés, Monsieur Gérard GERACI, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n°                      du 29 Avril 2013

d'une part

et

**L'Association « CLUB HANDISPORT AIXOIS »** dont le siège social est sis Ecole des Floralies, Avenue du club hippique 13090 Aix-en-Provence

N° Siret/ Siren : 513 046 458 00016

ci-après désignée « l'Association », représentée par : Mr Charles WEISS Président, dûment habilité par décision du Conseil d'Administration.

d'autre part

**PREAMBULE**

La Ville d'Aix-en-Provence a :

- Par délibération n° 2013.138 du 18 Mars 2013, adopté une convention annuelle d'objectifs entre la Ville et l'Association « Club Handisport Aixois » afin d'allouer à ce dernier une subvention annuelle de 46 220 € dans le cadre du solde de la saison sportive 2012/2013 pour le fonctionnement du club

Il convient aujourd' hui d'attribuer une subvention supplémentaire de 1 980 € dans le cadre de la délégation du handicap

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE I -**

L'article IV intitulé : Moyens accordés par la Ville est modifié ainsi que suit :

« Il convient d'allouer une subvention d'un montant de 46 220 €+ 1 980 € soit la somme de **48 200 €** »

**ARTICLE II**

Toutes les autres clauses de la convention annuelle d'objectifs établie entre la Ville et l'Association demeurent inchangées

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour l'Association  
Le Président

Pour la Commune d'Aix-en-Provence,  
Le Maire  
Maryse JOISSAINS-MASINI

ou par délégation l'Elu délégué  
en vertu de l'arrêté n°586 du 27 juillet 2009

**AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES ADULTES  
 ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2013**

Ligne budgétaire : 92521 6574 1777

**Disponibilité**

**92 800,00 €**

N° Tiers	Noms Associations	2011	2012	Proposition 2013	Convention	OBJET
9235	AFM – Association française contre les Myopathies	800,00 €	800,00 €	800,00 €	Néant	Promouvoir la recherche médicale sur les dystrophies musculaires ou myopathies
31789	Union provençale des aveugles – Les Cannes Blanches	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Néant	Aide et entraide sous toutes les formes aux victimes de la cécité jeunes ou âgées.
10385	Club Handisport Aixois	1 980,00 €	1 980,00 €	1 980,00 €	Néant	Développer et favoriser les APS, la compétition et les loisirs pour les personnes handicapées physiques et sensorielles.
26593	Aix Handisport	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	Néant	offrir aux personnes handicapées la possibilité de pratiquer des sports de plein air
66595	Handy Flying	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Néant	Proposer aux personnes handicapées un baptême de l'air et former des pilotes handicapés des membres inférieurs.
48971	Fédération Nationale des Laryngectomisés	460,00 €		300,00 €	Néant	Entraide des anciens et des nouveaux opérés laryngectomisés (ablation du larynx).
42127	C.R.E.E.D.A.T. / C.I.C.A.T	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Néant	Etude et défense des intérêts généraux des personnes handicapées. Informer et renseigner les personnes handicapées et leurs familles.
	TOTAL	8 940,00 €	8 480,00 €	8 780,00 €		

Ligne Handicap Adultes subventions exceptionnelles

92521 6748 1777

**Disponibilité :**

**1 300,00 €**

N° Tiers	Noms Associations			Proposition 2013	Convention	OBJET
11425	UNION SPORTIVE DE PUYRICARD			1 000,00 €	Néant	Organisation d'un tournoi de football le 1 <sup>er</sup> mois avec des jeunes en situation de handicap
	TOTAL			1 000,00 €		



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION ANNUELLE  
D'OBJECTIFS**  
entre  
**LA COMMUNE d'AIX EN PROVENCE**  
et  
**L'ASSOCIATION « CLUB HANDISPORT AIXOIS »**  
  
ANNEE 2013

Il est établi une convention d'objectifs entre :

**La Commune d'Aix-en-Provence**

ci-après désignée « la Ville », représentée par :

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire en exercice, ou par délégation Le Conseiller Municipal délégué à la politique en faveur des handicapés, Monsieur Gérard GERACI, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n° \_\_\_\_\_ du 29 Avril 2013

d'une part

et

**L'Association « CLUB HANDISPORT AIXOIS »** dont le siège social est sis Ecole des Floralies, Avenue du club hippique 13090 Aix-en-Provence

N° Siret/ Siren : 513 046 458 00016

ci-après désignée « l'Association », représentée par : Mr Charles WEISS Président, dûment habilité par décision du Conseil d'Administration.

d'autre part

**PREAMBULE**

La Ville d'Aix-en-Provence a :

- Par délibération n° 2013.138 du 18 Mars 2013, adopté une convention annuelle d'objectifs entre la Ville et l'Association « Club Handisport Aixois » afin d'allouer à ce dernier une subvention annuelle de 46 220 € dans le cadre du solde de la saison sportive 2012/2013 pour le fonctionnement du club

Il convient aujourd' hui d'attribuer une subvention supplémentaire de 1 980 € dans le cadre de la délégation du handicap

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE I -**

L'article IV intitulé : Moyens accordés par la Ville est modifié ainsi que suit :

« Il convient d'allouer une subvention d'un montant de 46 220 €+ 1 980 € soit la somme de **48 200 €** »

**ARTICLE II**

Toutes les autres clauses de la convention annuelle d'objectifs établie entre la Ville et l'Association demeurent inchangées

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour l'Association  
Le Président

Pour la Commune d'Aix-en-Provence,  
Le Maire  
Maryse JOISSAINS-MASINI

ou par délégation l'Elu délégué  
en vertu de l'arrêté n°586 du 27 juillet 2009